

Le Petit Journal de Montbrison



Au sommaire

Compte rendu CM	Page 1
Infos mairie	Page 2
CEDEP	Page 2
CEDEP (suite)	Page 3
Préfecture de la Drôme	Page 4
Passeport des musées	Page 5
Amicale	Page 5
Carnet de deuil	Page 5
Critérium vaclusien	Page 6
Fête votive	Page 6

MÉMENTO

- Mercredi 12 août :
Balade de vignes en vin
- Samedi 15 août :
Assomption



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Juin 2009

Absents : Béatrice LOUIS, Joël BRUNEL

Excusé : Maxime LAURENT

Secrétaire de séance : Sylvain BARJAVEL

Ordre du jour :

- Communauté de communes
- Questions diverses

Modification des statuts du SAPG

Le SAPG étudie actuellement un possible changement de sa structure pour devenir une Communauté de Communes. Cette transition doit être réalisée en 2 étapes :

- dans un premier temps délibération pour adopter les statuts de la future Communauté par le SAPG,
- puis délibération visant à transformer le Syndicat en Communauté de Communes.

Les enjeux d'un tel changement sont multiples : Projets communs, fédération de moyens, aides de l'Etat plus importantes que pour un simple syndicat, meilleure lecture de la fiscalité pour le contribuable puisque la Communauté de

Communes aura sa propre ligne sur les feuilles d'impôts locaux.

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a délibéré au sujet de la première étape de cette opération, et a répondu favorablement à une adoption des nouveaux statuts par le SAPG.

Questions diverses :

Logement communal :

Le bail de location devant être renouvelé, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le nouveau bail avec Mme MANDRIN.

Boucle de randonnée – P.D.I.P.R. :

La boucle comporte un tronçon qu'il est nécessaire de débroussailler pour pouvoir passer. Une équipe constituée de conseillers et non conseillers va effectuer le débroussaillage dimanche 20 juin. Une fiche descriptive de la boucle sera rédigée et remise à l'Office du Tourisme. Le titre en sera « Balade sur la voie romaine ».

La séance est levée.

Les Conseillers Municipaux.

Le Maire.

INFOS MAIRIE

Récupérateurs d'eau de pluie

Le Syndicat d'Aménagement du Pays de Grignan (S.A.P.G.) informe les communes que des kits de récupérateurs d'eau de pluie sont à leur disposition auprès du S.I.V.O.M. du Tricastin.

Les récupérateurs sont gratuits sous certaines conditions dont retour sur la consommation d'eau.

Les personnes intéressées doivent faire une pré-inscription en mairie afin d'évaluer les besoins.

Déchets

Bien que la commune ne soit pas encore pourvue d'une déchetterie, des solutions existent pour le dépôt des ferrailles, des encombrants et des containers pour le tri sélectif.

Est-il normal, alors qu'une benne à ferraille est en permanence sur la commune, de trouver derrière le cimetière une machine à laver ? Merci à celui qui l'a déposée.

Nous vous rappelons également que les cartons doivent impérativement être déposés dans le conteneur prévu à cet effet.

Benne fer

Désormais, il sera possible de déposer la ferraille (fer, frigo, machine à laver, etc...) tous les lundis matin sur rendez-vous. Appeler la mairie la semaine précédente.

Restriction de l'usage de l'eau

Par arrêté préfectoral du 23/07/2009, l'usage de l'eau est réglementé de la manière suivante :

-l'arrosage des jardins d'agrément, jardins potagers, espaces verts, massifs fleuris est **limité à la période comprise entre 19 h 00 et 8 h 00** ;

-les prélèvements pour le lavage des véhicules sont interdits exception faite des stations professionnelles de lavage automatique ;

-les prélèvements pour le remplissage des piscines à usage privé sont interdits exception faite de la première mise en eau après construction du bassin ;

-les prélèvements d'eau à usage agricole (hors tours d'eau ou règlement d'arrosage agréés) sont **interdits les lundis, mercredis et vendredis**.

Ne sont pas concernés par les mesures de restriction les prélèvements pour abreuver les animaux ou rafraîchir exceptionnellement les bâtiments d'élevage, l'irrigation des cultures maraîchères et horticoles, des pépinières ainsi que l'irrigation au « goutte à goutte » ou par micro-aspersion (limiter la consommation au strict nécessaire).

L'intégralité de l'arrêté préfectoral est affiché en mairie

CEDER

Achat groupé de matériel hydroéconome du 6 au 20 septembre 2009

Aérateur économiseur à débit constant autorégulé

Cartouche universelle : compatible avec les corps d'aérateurs standards

Economie d'eau, débit fixe à 6 litres/mn (12 litres/mn habituellement)

Régulateur de débit par joint torique

Débit constant quelles que soient les variations de pression

Conception et système de nettoyage anti-calcaire : ne favorise pas la fixation du calcaire

Aérateurs de type Venturi (mélange eau/air) : jet moussant très aéré

Corps et filtre interne en plastique

3,00 € hors frais de port

Régulateur de débit de douche

Débit fixe à 9 litres/mn (20 Litres/mn habituellement)

Le régulateur de douche est utilisé pour maintenir un débit constant sans tenir compte de la variation de pression de la ligne

Laiton chromé

Peut se monter sur tout appareil sanitaire : robinetterie sanitaire, robinets temporisés, pommes de douche

6,00 € Hors frais de port

Pour tous renseignements ou toutes commandes :

www.ceder-provence.org ou 04-75-26-22-53

CEDER (SUITE)

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'eau au quotidien : chaque goutte compte !

Pour la 4^{ème} année consécutive, le CEDER en partenariat avec le Pays Une Autre Provence lance une campagne de sensibilisation aux économies d'eau au quotidien : "Chaque goutte compte" du 20 juillet au 30 septembre. Des outils seront disponibles dans les 120 communes du territoire et un achat de matériel hydroéconome est programmé du 6 au 20 septembre afin d'agir concrètement.

La diminution de la ressource en eau est un symptôme du changement climatique avéré et confirmé par de nombreux scientifiques. La gestion de cette ressource, partiellement renouvelable mais pas inépuisable, devient un enjeu mondial. Sa préservation touche particulièrement le territoire du Pays Une autre Provence au climat généralement sec et chaud.

C'est pourquoi le Ceder en partenariat avec le Pays Une Autre Provence lance une nouvelle campagne de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau potable intitulée "Chaque goutte compte".

La sécheresse guette

Malgré les apparences, la situation est préoccupante. Les pluies de ces dernières années n'ont pas rechargé les nappes phréatiques qui présentent des niveaux réduits depuis trop longtemps. Il est donc important de réduire notre consommation d'eau.

Si l'été est une période de vigilance pour chacun d'entre nous, l'automne est également une saison délicate. En effet, malgré la baisse des températures, les pluies rares n'ont pas réapprovisionné les réserves souterraines et encore moins superficielles. De ce fait, la campagne se prolongera à l'automne pour bien faire comprendre l'importance du changement de comportement de chacun.

Des outils opérationnels

Pendant cette campagne sont proposés des outils qui portent des messages d'économie d'eau et qui incitent aux changements de comportements :

- Des affichettes téléchargeables pour des gîtes et hôtels du territoire du Pays Une Autre Provence en anglais, hollandais et allemand

- 3 modèles de cartes postales avec des conseils pour préserver la ressource en eau au quotidien
- Une affiche générique en mairie et dans les Offices du tourisme du territoire
- Un guide complet sera mis en ligne sur le site du CEDER et les mairies de Drôme et Vaucluse participant à l'opération
- Un achat groupé de matériel hydroéconome du 6 au 20 septembre.

- La visite d'une installation de récupérateur d'eau de pluie à l'automne

Cette campagne sera soutenue par des encarts presse et des spots radio.

"Si seulement 10 personnes réduisaient le débit de leur robinet de la salle de bains à 5 litres/mn il y aurait une économie d'eau d'environ 420 litres par jour, c'est-à-dire, 153 300 litres par an.

De quoi approvisionner 5 personnes économes en eau pendant un an..."

Renseignements au CEDER au 04 75 26 22 53 ou sur le site www.ceder-provence.org

► Le **CEDER** (Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables) est implanté en Drôme provençale et sur le Haut Vaucluse. Depuis 27 ans, la structure agit concrètement pour la promotion des énergies renouvelables au travers de nombreux événements. Les techniciens renseignent objectivement et gratuitement notamment sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et les économies d'eau. Le CEDER propose des réflexions communes sur les grands changements environnementaux. Le CEDER est soutenu par l'ADEME, le Département et la Région.

► Le **Pays Une Autre Provence** est un espace de projet, organisé par les lois d'aménagement du territoire Pasqua (1995) et Voynet (1999). Sa cohérence géographique transcende les découpages administratifs. A cheval sur deux départements la Drôme et le Vaucluse et deux régions Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes, il regroupe en un même bassin de vie près de 113 000 habitants, répartis sur 120 communes. www.une-autre-provence.org

PRÉFECTURE DE LA DRÔME

COMMUNIQUE DE PRESSE

Face à l'absence de précipitations significatives et récentes, dans le département de la Drôme, les débits des cours d'eau baissent rapidement, malgré des nappes qui globalement préservent un bon niveau

Monsieur le Préfet de la Drôme a réuni la Conférence Départementale de l'Eau, Commission Gestion Quantitative, le 20 juillet 2009 afin notamment d'évaluer l'évolution des ressources en eau et prendre les mesures nécessaires à la préservation des milieux, compte tenu de la persistance de la sécheresse qui touche le département.

Evaluation de la situation :

Les précipitations automnales et hivernales significatives ont permis une recharge efficace des nappes. Les nappes souterraines du département présentent des niveaux saisonniers normaux exceptées les nappes réactives (karst et nappes d'accompagnement de cours d'eau).

Toutefois, les mois d'avril, mai et juin ont été plus secs et plus chauds que la normale. Le mois de juillet suit la même tendance. Concernant les cumuls de précipitations d'avril à juin, l'ensemble du département présente des déficits de 15 à 35 % exception faite des secteurs localisés où se sont produits de gros orages récents. Ainsi, concernant la situation hydrologique (rivières), les débits observés sur les cours d'eau, équipés de station de suivi, baissent rapidement. Ces variations de débit très rapides révèlent une faible réserve des nappes d'accompagnement.

Le Réseau d'Observation de Crise des Assecs lors de son relevé du 17 juillet, note une aggravation significative de la situation sur les secteurs Nord Drôme, Roubion / Jabron et Sud Drôme.

Mesures :

-Considérant que les débits des cours d'eau évoluent rapidement à la baisse et présentent des niveaux bas à très bas notamment sur les cours d'eau du secteur Nord Drôme, Roubion / Jabron et Sud Drôme,

-Considérant que les arrosages agricoles continueront à être significatifs durant les semaines à venir,

-Considérant qu'il faut permettre aux irrigants d'anticiper les risques de manque d'eau,

-Considérant que d'autres usagers doivent aussi adapter leur processus dès à présent, en particulier dans les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), parfois importantes consommatrices d'eau,

-Considérant les prévisions météorologiques à court terme,

Il a été décidé :

- de retenir le niveau 1 de restriction, pour les usages agricoles (-20%) des secteurs suivants :

o n°1. Valloire

o n°3. Plaine de Valence

o n°4. Vercors

o n°5. Bassin de la Drôme.

- de retenir le niveau 2 de restriction, pour les usages agricoles (-40%) des secteurs suivants :

o n°2. Nord Drôme

o n°6. Roubion Jabron

o n°7. Sud Drôme

Il est également décidé les mesures suivantes, pour les usages de l'eau à partir des réseaux d'alimentation en eau potable ou de prélèvements dans les eaux superficielles (cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement) :

- L'arrosage des jardins d'agrément, jardins potagers, espaces verts, massifs fleuris, terrains de sport et assimilés est limité à la période comprise entre 19h00 et 8h00 ;

- Le lavage des véhicules est interdit exception faite des stations professionnelles de lavage automatique, du lavage de véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière ...) et du lavage des organes liés à la sécurité ;

- Les prélèvements pour le remplissage des piscines à usage privé sont interdits exception faite de la première mise en eau après construction du bassin.

Les prélèvements d'eau à usage industriel, commercial à partir des réseaux d'alimentation en eau potable ou de prélèvements dans les eaux superficielles

(cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement) ainsi que les activités

hydroélectrique et autres ouvrages sur les cours d'eau, font l'objet de prescriptions particulières sur tout le département.

La Commission Gestion Quantitative se réunira de nouveau le 3 août 2009, pour

faire le point sur l'évolution de la situation, sachant que des mesures d'urgence

peuvent être prise entre temps.

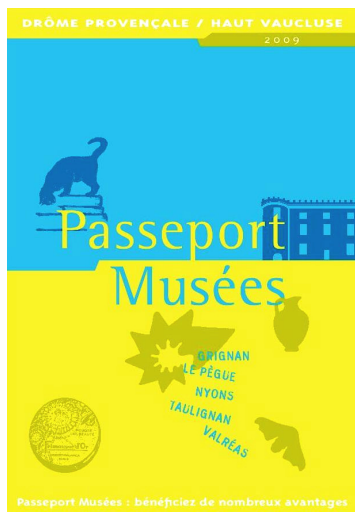
Contacts :

Michèle FOURNIOL tél. : 04.75.79.29.46

Marie-Claude ESTOUP tél. : 04.75.79.29.37

Préfecture de la Drôme www.drôme.pref.gouv.fr

PASSEPORT MUSEES 2009



L'opération Passeport Musées mise en œuvre par
le Comité de Partenariat des Trois Musées
(le COPATRIM), en juin 2007 est renouvelée pour la saison estivale 2009 et
jusqu'à la fin de l'année.

Un document distribué dans 6 musées des Cantons de
GRIGNAN, NYONS, et de l'ENCLAVE :

le Château de Grignan,
l'Atelier Musée du Livre et de la Typographie de Grignan,
l'Atelier Musée de la Soie de Taulignan,
le Musée Archéologique du Pègue,
le Musée d'Archéologie et d'Histoire de Nyons et des Baronniees,
le Musée du Cartonage et de l'Imprimerie de Valréas.

Un document qui donne droit à des avantages :

Réduction sur le tarif du billet d'entrée,
Cadeaux promotionnels,
Baptême de l'air offert par l'Aéroclub de Visan à gagner sur tirage au sort.

Un document construit comme un guide :

Comme son nom l'indique, ce document est un véritable Passeport, utile pour s'orienter dans la découverte du patrimoine local : Grâce à sa carte géographique et à des informations complètes sur chaque musée, le Passeport conduit les amateurs occasionnels ou les passionnés, visiteurs en séjour ou habitants ; de l'Antiquité au siècle dernier ; de la soie à la littérature; de l'industrie lithique (taille de la pierre) à la Révolution Industrielle, du château de Grignan à l'ancienne école abritant les collections archéologiques du musée de Nyons, etc...

Contact : Joëlle Coupon, animatrice culturelle

T°: 04 75 53 68 21 – P: 06 19 82 65 94 - e-mail : museedupegue@yahoo.fr

AMICALE MONTBRISONNAISE

L'Amicale Montbrisonnaise vous invite à participer à
La balade de vignes en vin
Mercredi 12 août 2009

Un peu de marche (6 km) à travers les vignes de Montbrison et dégustation de vins des Côtes du Rhône et leur accompagnement chez quelques viticulteurs de Montbrison.

Rendez-vous à 17h15 sur le parking de l'épicerie de Montbrison "chez Béatrice et Pascal" (route de Nyons)

Inscriptions 3€ (gratuit pour les enfants).

Départ à 17h30 précises - Retour vers 20h30.

Renseignements et inscriptions éventuelles chez Jean-Marie Leleux au 04-75-53-98-37.

Pour les personnes ayant des difficultés à marcher, des voitures peuvent être prévues; merci de nous prévenir.

CARNET DE DEUIL

Les membres du Petit Journal s'associent à la douleur et présentent leurs sincères condoléances à la famille Davin lors du décès de Gilbert.

7^E CRITÉRIUM VAUCLUSIEN

Randonnée pédestre dans le massif de la Lance

Après annulation le 26 avril 2009 pour cause de mauvais temps

Le critérium aura lieu

Dimanche 6 septembre 2009

Organisé par le Comité Départemental de la randonnée pédestre de Vaucluse avec le concours des associations *Randolance, Cîmes et Sentiers* et *ARPO*

(voir programme inchangé dans le Petit Journal du mois d'avril)

Nota : Nos amis les chiens sont interdits sur le parcours du Grand Critérium suite aux autorisations données par les propriétaires pour des passages sur des propriétés privées.

FÊTE VOTIVE

MONTBRISON SUR LEZ

SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2009

Samedi 5 septembre 2009

Concours de pétanque

Repas dansant

Dimanche 6 septembre 2009

Critérium vauclusien

Ball trap

Concours de pétanque

ATTRACTIONS DURANT LE WEEK-END

Programme définitif communiqué le mois prochain

Prochain numéro du petit journal de Montbrison **Mercredi 2 septembre 2009**

Dépôt des articles (impératif) avant le lundi 24 août 2009 à 19h30

Rappel de l'adresse du petit journal de Montbrison:

Le Petit Journal de Montbrison - La Mairie - 26770 Montbrison sur Lez

Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles par

email : redaction@petit-journal-montbrison.com

et consulter le petit journal sur site Internet : www.petit-journal-montbrison.com

Webmaster : Alain MONTLAHUC